

Résultats d'une étude mandatée

État des recherches et des sources sur les soins et la coercition dans l'adoption et le placement familial

Dr. Andrea Abraham, Cynthia Steiner BSc, Joel Stalder MSc, Kathrin Junker BSc
Bernser Fachhochschule Soziale Arbeit



Que signifie « chez soi »? Que signifie l'origine ? Qui est ma famille ?

L'« accueil » d'enfants dans une famille autre que la famille biologique sur une période définie ou leur « adoption » complète et irrévocable par une autre famille, leur donnant par conséquent accès au statut juridique d'enfant biologique, sont deux types de « placement extrafamilial » ou « placement hors du foyer familial ». Ils se distinguent par leur portée et leur degré d'intervention et sont au-jour d'hui réglementés par différentes entités juridiques au niveau cantonal, fédéral et international. Ces deux types de placement extrafamilial se situent dans des champs de tension abordés de manière discursive entre prise en compte des intérêts individuels et sociaux, notamment le bien de l'enfant et de la famille, les droits et obligations des parents, l'autonomie et la normalisation des modes de vie et des formes de familles, et l'obligation pour l'État de prendre en charge les enfants et les jeunes. En outre, ces deux types de placement font partie du champ de tension « Assistance et coercition » traité dans le programme national de recherche (PNR) 76. Le présent rapport porte sur l'état de la recherche et des sources dans le domaine de l'adoption et du placement en famille d'accueil entre 1945 et 2019.

Le présent résumé se fonde sur le rapport élaboré par le département Travail social de la Haute école spécialisée bernoise sur mandat du PNR 76. Il est disponible à la page suivante 10.24451/arbor.13054

Mandat

Les donneurs d'ordre escomptent notamment s'informer sur l'état actuel de la recherche et des sources sur la période allant de 1945 à 2019, dans les domaines suivants :

1. Traitement du champ de tension entre assistance et coercition au chapitre de l'adoption et du placement extrafamilial à l'enseigne de la protection de l'enfance et évolution dans le temps
2. Acteurs centraux de l'adoption et du placement en famille d'accueil
3. Constantes et transformation de l'adoption et du placement en famille d'accueil au cours du temps, en particulier sous l'angle des interactions économiques et des césures historiques
4. Rapport entre adoptions en Suisse et adoptions internationales et évolution (la liberté d'action juridique et les problèmes de contrôle au sein du système d'adoption international revêtent à cet égard un intérêt particulier).

Approche méthodologique

Les problématiques indiquées ont été traitées en adoptant une démarche utilisant plusieurs méthodes d'analyse et intégrant les composantes suivantes :

- Scoping study (recherche systématique de littérature) dans les bases de données de littérature spécialisée scientifique, sur les sites Internet des hautes écoles, des offices fédéraux, des organisations faitières et spécialisées
- Recherche de sources sur les portails de recherche des archives suisses

- Élaboration d'une chronologie avec les principales évolutions de la société
- Réalisation d'entretiens avec des expert-e-s pour obtenir des informations et des estimations ciblées
- Formulation de souhaits de recherche

Cette procédure a permis d'établir le présent rapport qui fournit des informations sur les acteurs, les principales évolutions de la société, les situations en matière de sources, l'état de la recherche et les lacunes en matière de recherche, et ce de manière séparée pour le domaine de l'adoption et celui du placement en famille d'accueil.

Résultats : Introduction

L'analyse dépeint deux tableaux presque diamétralement opposés : l'adoption documentée par des statistiques à l'échelle de la Suisse avec un paysage de la recherche extrêmement réduit (9 publications) et le placement en famille d'accueil documenté sur le plan des statistiques uniquement de manière fragmentaire avec un paysage de la recherche nettement plus vaste (40 publications). Pour l'adoption, il n'est pas encore possible de parler d'un traitement scientifique approfondi. Pour le placement en famille d'accueil, un tel traitement n'a commencé qu'à partir des années 2000. Dans les deux domaines, les sources disponibles sont vastes mais très disséminées, et ne sont pas entièrement accessibles. Elles peuvent être subdivisées d'un point de vue thématique en documents de travail politique, bases légales, activités de l'autorité publique, couverture médiatique, actes à caractère personnel, correspondance, documentation sur des institutions et dossiers de procédure.

Malgré les nombreuses différences, il existe aussi de nombreux recoupements et liens entre les deux systèmes, tels que la durée d'accueil minimale d'un an prescrite pour chaque adoption selon la législation en vigueur, la famille d'accueil transitoire pour les enfants nationaux confiés à l'adoption ou les éventuels placements d'enfants adoptés dans des familles d'accueil. On constate des similitudes fondamentales d'ordre anthropologique, sociologique et psychologique : les enfants placés tout comme les enfants adoptés sont des enfants qui ne vivent pas dans leur famille d'origine ou y vivent en partie seulement. Au cours de leur vie, ils en viennent chacun à s'interroger sur le sens de la maison (avoir un foyer), sur leurs origines et leur famille. Dans les deux cas, ils sont confrontés aux modèles familiaux de la société, à des ruptures biographiques, à la stigmatisation voire à la discrimination. Les droits des enfants et la protection de l'enfance font explicitement partie de leurs parcours de vie. D'un point de vue historique, les deux types de placements extrafamiliaux ont servi de mesure disciplinaire, et les limites entre les deux étaient floues. Pour cette raison, il existait par le passé un véritable tabou autour de ces situations, qui a été progressivement levé au cours des dernières années.

Résultats pour l'adoption

L'adoption en Suisse se caractérise, notamment à partir des années 1970, par de vastes débats juridiques et des phases de professionnalisation. Les évolutions telles que l'ordonnance sur l'activité d'intermédiaire en vue de l'adoption ou la Convention de La Haye en matière d'adoption ont instauré des cadres de référence juridiques contraignants et avaient pour but d'améliorer / de garantir les droits des enfants confiés à l'adoption et de leurs parents biologiques lors de la procédure d'adoption.

Les publications empiriques montrent qu'en Suisse, jusque dans les années 1970, les enfants confiés à l'adoption étaient principalement ceux de mères célibataires, poussées par des raisons économiques ou par la pression des autorités tutélaires et d'assistance compétentes. Jusqu'à la révision du Code civil de 1978, les enfants de mères non mariées étaient moins bien lotis que les descendants légitimes. La révision a amélioré le statut juridique des mères célibataires et de leurs enfants et, à partir de 1970, les interdictions cantonales de concubinage ont par ailleurs été levées. Il a par conséquent été légalement possible et accepté par la société de vivre ensemble, pour les couples non mariés. L'arrivée de la pilule contracep-

Thématiques traitées empiriquement	
Préparation de l'adoption	Placement d'enfants adoptés – Procédure
Arrivée de l'enfant	Âge de l'enfant – Données sociodémographiques des parents adoptifs
Vie après l'adoption	École / Formation – Thématique de l'origine / Contact avec les parents biologiques – Comportement et bien-être des enfants adoptés
Vie de famille et identité familiale	
Échec de l'adoption	Placement hors du foyer familial d'enfants adoptés

tive a entraîné un recul du nombre de grossesses non désirées, notamment à partir des années 1970. De nombreux foyers pour mères célibataires actives ont été fermés en raison de l'absence de demandes. Les autorités tutélaires et d'assistance ont moins essayé d'inciter les mères célibataires à abandonner leurs enfants, et l'adoption d'enfants nationaux a ainsi fortement baissé. Toutefois, le nombre de candidats à l'adoption n'a pas changé. L'adoption s'est alors orientée progressivement vers des enfants provenant de l'étranger. C'est aussi à cette époque que les motifs de l'adoption d'un enfant étranger ont évolué. Dans les années 1960, il s'agissait surtout d'offrir un toit sûr aux enfants des zones de guerre et de conflits. Dans les années 1970, de plus en plus de couples ayant un désir d'enfant inassouvi se sont donc tournés vers les pays du « tiers-monde » pour adopter.

Les progrès de la médecine de la reproduction, l'apparition de classes moyenne et supérieure dans les pays d'adoption ainsi que le développement continu de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que du secteur social ont dans l'ensemble conduit à une diminution des adoptions d'enfants originaires de Suisse et de l'étranger au cours des dernières décennies. Les quelques publications scientifiques existantes en Suisse sur l'adoption précisent ses grands axes de développement. Dans les entretiens menés dans le cadre du présent rapport, les expert-e-s soulignent particulièrement le changement de paradigmes dans les motifs d'adoption (de « trouver un enfant pour des parents » en « trouver des parents pour un enfant »), et la redéfinition associée de l'enfant comme sujet et non comme objet de son adoption. Les expert-e-s évoquent la controverse toujours plus forte à l'égard des



Les publications scientifiques révèlent aussi que les adoptions s'accompagnent de nombreux phénomènes qui, en dépit des changements de paradigmes, n'ont pas évolué, comme la discontinuité vécue par l'enfant, la complexité des relations entre les différentes structures familiales, les processus de normalisation et les questions des origines.

Des publications scientifiques indiquent que, dans les années 1990, la communauté internationale a instauré des conditions-cadres juridiquement contraignantes pour les adoptions internationales. En raison des structures fédéralistes de la Suisse, le déroulement de la procédure d'adoption était différent selon les cantons. La grande marge d'interprétation et d'action induite par cette différence de traitement a parfois eu de lourdes conséquences pour les enfants adoptés.

adoptions internationales depuis les années 1980, qui a conduit au renforcement des mesures de contrôle tant au niveau international que national. Des rétrospectives scientifiques critiques de ces pratiques d'adoption, axées sur le Tibet et le Sri Lanka, n'ont toutefois été présentées en Suisse que ces dernières années. D'après les entretiens avec les expert-e-s, malgré la Convention sur la protection des enfants et la collaboration dans le domaine de l'adoption internationale (Convention de La Haye en matière

d'adoption), il subsiste des risques, inhérents au système, de procédures d'adoption illégales et de traite internationale des enfants. Les publications scientifiques révèlent aussi que les adoptions s'accompagnent de nombreux phénomènes qui, en dépit des changements de paradigmes, n'ont pas évolué, comme la discontinuité vécue par l'enfant, la complexité des relations entre les différentes structures familiales, les processus de normalisation et les questions des origines.

Pour les adoptions en Suisse, les travaux scientifiques se limitent à quelques publications et un projet du FNS est en cours sur ce thème.

Les études confirment qu'il n'a pas été possible de créer, en Suisse, une communauté de recherche qui accompagne les évolutions dans le secteur de l'adoption (aussi bien les adoptions nationales qu'internationales) par un discours scientifique.

Résultats pour le placement en famille d'accueil

Dans le tableau dressé dans les publications scientifiques, les placements familiaux étaient par le passé synonymes de ruptures avec le système d'origine, d'inégalité sociale, de structures de pouvoir locales, d'opacité, de discipline, de coercition et de dévalorisation. Grâce aux évolutions sociétales, telles que le renforcement des droits de l'enfant ainsi que le développement disciplinaire et la professionnalisation du travail social, de nouvelles bases légales, notamment l'ordonnance sur le placement d'enfants dès les années 1970 et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant vers la fin des années 1980, ont permis de modifier le cadre légal et de référence pour l'aménagement du placement d'enfants en famille d'accueil. Le nouveau droit à la protection de l'enfant a encore renforcé la professionnalisation dans les procédures de protection de l'enfant et, de ce fait, directement ou indirectement dans la thématique du placement d'enfants. Ces

Thématiques traitées empiriquement	
Avant le placement	Raisons du placement – Famille d'accueil ou foyer – Rapport des enfants/jeunes et de leurs parents vis-à-vis du placement prévu – Participation – Recherche d'une famille d'accueil et types de familles d'accueil – Sélection d'une famille d'accueil – Objectifs du placement
Moment du placement	
Pendant le placement	Relations et concept relationnel - Défis pour la famille d'accueil – Facteurs de réussite / conditions favorables pour un bon lien nourricier – Univers de l'enfant – Tâches de développement propres à l'enfant placé – Vécu traumatique – Soutien par des spécialistes
Fin du lien nourricier	Initiative de fin et types de fins locales – Planification et organisation de la fin anticipée du lien nourricier – Raisons et risques de la fin anticipée du lien nourricier – Lieux de vie ultérieurs – Remplacement dans la famille d'origine – Fin du lien nourricier en raison de la majorité de l'enfant
Après le placement	Contact avec la famille d'accueil

professionnalisations au niveau du droit et de la pratique transparaissent aussi dans les publications empiriques étudiées. Elles orientent les perspectives de tous les acteurs impliqués, mettent l'accent sur la satisfaction de l'enfant placé, l'orientation sur le milieu de vie et sur la capacité d'agir, analysent les processus de placement avec leurs indications, les facteurs de réussite et les défis, étudient les liens nourriciers en tant que processus relationnel, et ouvrent la voie à

aujourd'hui différents types de familles d'accueil et que le domaine est occupé et façonné par des acteurs issus des pouvoirs publics, d'organisations privées et de hautes écoles. Ce domaine se caractérise également par la grande diversité des normes et méthodes utilisées pour la conception des processus.

Les publications indiquent toutefois aussi que, malgré les changements constatés, un

 **Les études publiées depuis la fin des années 2000, en particulier, ont posé les fondements d'études qui analysent le placement en famille d'accueil sous l'angle de ses processus et l'encadrent biographiquement.**

des discussions de qualité. Les études publiées depuis la fin des années 2000, en particulier, ont posé les fondements d'études qui analysent le placement en famille d'accueil sous l'angle de ses processus et l'encadrent biographiquement. Il apparaît ainsi nettement que le bien de l'enfant est considéré comme le critère principal pour les enquêtes/prévisions de placement, alors que, jusqu'au milieu du XX^e siècle, les motifs déterminants étaient, par exemple, la pauvreté de la famille concernée. Pour des raisons idéologiques ou pratiques, le lien avec la famille d'origine était souvent coupé. Les travaux empiriques sur le placement actuel en famille d'accueil se caractérisent parfois par une approche systémique et biographique. Ils « examinent » les enfants placés dans le contexte de leurs familles d'origine et d'accueil ainsi que d'autres acteurs, tels que spécialistes, autorités, école et cercle d'amis. En outre, on constate que le phénomène du placement familial a beaucoup évolué au fil des décennies, qu'il existe au-

certain nombre de caractéristiques et de phénomènes n'ont pas évolué. Il s'agit, par exemple, des différences de comportements professionnels vis-à-vis des espaces de participation des enfants et adolescents qui sont/seront placés hors du foyer familial. Aujourd'hui encore, les enfants et adolescents risquent d'avoir à affronter des questions complexes liées à l'appartenance, de souffrir du manque de clarté des rôles et de conflits de loyauté, de vivre des changements de personne de référence et des ruptures, et de ne pas savoir à quoi ressemblera leur avenir à moyen et long terme. Les publications décrivent aussi les ambivalences susceptibles d'accompagner les processus de placement du côté des enfants et/ou de leurs systèmes d'origine : soulagement, incertitude, incompréhension, peur, conflits de loyauté et de rôles, et superposition de différentes logiques.

Pour le placement en famille d'accueil, les deux pôles « assistance » et « coercition » ont été progressivement remplacés par le

continuum de l'aide à l'enfance et à la jeunesse avec au sommet la protection de l'enfant. Cette diversification de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et son orientation croissante vers les droits de l'enfant ont induit une forte multiplication des actrice-s et de leurs sphères d'action par rapport à ceux décrits dans les publications historiques. Il en découle cependant aussi un besoin accru de négociation et de coordination ainsi qu'un renforcement des dynamiques de positionnement et (selon le domaine également) de marché.

Référence à l'assistance et à la coercition

Le champ de tension « Assistance et coercition » au centre du PRN 76 n'est traité explicitement que de manière limitée dans les publications sur l'adoption et le placement en famille d'accueil.

Les publications empiriques actuelles montrent clairement qu'il existe une tentative de réguler la « coercition » au sens historique par des processus de professionnalisation dans l'aide à l'enfance et à la jeunesse

Néanmoins, les évolutions décrites indiquent que la question de la « coercition » dans l'aide à l'enfance et à la jeunesse n'est de nos jours aucunement devenue obsolète et fait notamment partie intégrante de la protection administrative de l'enfant. La professionnalisation du travail social donne lieu à un débat animé sur la définition des rapports entre « assistance » et « coercition » ou, dans des termes plus modernes, « aide » et « contrôle/intervention » dans le cadre de l'autorité légitime de l'État. Ce débat est étroitement lié à la théorisation de l'autorisation (p. ex. capacité à agir et participation) et du volontariat.

En outre, la littérature montre clairement que les questions de « coercition » doivent aussi être discutées dans une relation temporelle. Selon la phase du processus d'adoption ou de placement en famille d'accueil, les questions de coercition se situent ainsi à d'autres niveaux, sont acceptées comme inhérentes au processus ou tentent d'être évitées. Par exemple, dans les publications actuelles et les entretiens avec les expert-e-s, la vie « agréable » en famille d'accueil est

 **Le champ de tension entre « assistance » et « coercition » subsiste donc, mais il a été reformulé sous une forme davantage différenciée et diversifiée.**

ou dans la protection de l'enfant, par exemple en passant d'un système non professionnel au système actuel recourant à des autorités professionnelles, mené à bien en 2013, en répartissant les tâches de manière définie et en orientant les indications dans les processus de placement.

décrite comme un processus relationnel qui doit aujourd'hui exclure toute coercition.

Le champ de tension entre « assistance » et « coercition » subsiste donc, mais il a été reformulé sous une forme davantage différenciée et diversifiée. Outre les questions de coercition dans le cadre de la protection administrative de l'enfant, il existe d'autres

formes de coercition dans le domaine de l'adoption et du placement en famille d'accueil. Les publications révèlent ainsi que les spécialistes du placement en famille d'accueil de ces vingt dernières années étaient tiraillés entre l'obligation de bien de l'enfant et diverses contraintes. Parmi ces dernières figurent notamment les ressources financières à disposition, les places d'accueil disponibles, la complexité du « cas », les délais serrés, le manque de volonté de coopération du côté des parents biologiques et les attentes divergentes des acteurs impliqués.

Les phénomènes fondamentaux de latence et de liminalité, à savoir les phases de flou et d'antistructure pour toutes les parties impliquées, se constatent dans tous les processus de placement en famille d'accueil aussi bien que d'adoption. C'est par exemple le cas lors des placements extrafamiliaux d'enfants imminents mais pas encore survenus qui sont décrits dans les publications historiques, ou bien le temps dans la famille d'accueil perçu comme un état provisoire dont l'issue est ouverte. Dans le domaine de l'adoption, le délai d'attente pour adopter un enfant ou les périodes de transition jusqu'à l'adoption plénière, par exemple, peuvent être désignés comme des phases liminales. Du fait de leur ambiguïté, ces phases recèlent des risques spécifiques et des vulnérabilités aux dépendances et aux moments de coercition.

L'analyse des publications montre que le langage, les notions et de ce fait aussi le discours ont évolué. Malgré ces améliorations et ces changements visibles de paradigmes, certaines notions restent curieusement surannées. Par exemple, l'usage du terme « placement extrafamilial » et des variantes associées (replacement, placement) est très répandu dans les débats politiques, spéciali-

sés et scientifiques sur les enfants/jeunes vivant en dehors de leur famille d'origine. Ainsi, la recherche sur les enfants placés est en partie marquée par un langage juridico-administratif en contradiction, par exemple, avec la perception de l'enfant comme sujet agissant soutenue dans la recherche sur l'enfance et non comme objet « placé ». Mais d'autres termes expriment également l'enfermement dans des discours plutôt surannés, comme « nourricier », parents « donnant » leur enfant à l'adoption ou « tuteur ». L'opposition entre ces termes adaptés aux objets et les discours spécialisés et scientifiques axés sur les droits de l'enfant est frappante.

Lacunes et souhaits en matière de recherche

Le nombre (présumé) des enfants/adolescents qui vivent en famille nourricière ou sont adoptés et la quantité modérée de littérature scientifique sur le placement d'enfants en famille d'accueil et l'adoption sont à eux seuls éloquents. Le besoin de « rattrapage » empirique est également souligné dans les différents projets scientifiques, rapports et interventions politiques récemment publiés ou en cours de réalisation.

La fragmentation constatée du placement en famille d'accueil et de l'adoption en Suisse s'explique politiquement en partie par l'absence de loi nationale sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, le manque de chiffres nationaux sur le placement en famille d'accueil, la puissance correspondante des structures fédéralistes et les grandes phases de professionnalisation survenues seulement au XXI^e siècle. Ces conditions ne facilitent pas la recherche. Il existe manifestement en Suisse une communauté scientifique engagée, mais restreinte, qui se con-

sacre à l'étude du placement en famille d'accueil et de l'adoption et contribue par conséquent aussi significativement au développement de ces domaines. Pour limiter l'effet de la fragmentation due au fédéralisme, un regroupement, une coordination et une affectation de ces activités de recherche seraient souhaitables.

- Nouveaux contextes d'adoption à l'interface avec la médecine de la reproduction
- Similitudes et différences des procédures d'adoption cantonales
- Processus décisionnels des parents biologiques en lien avec le fait de faire adopter l'enfant



La fragmentation constatée du placement en famille d'accueil et de l'adoption en Suisse s'explique politiquement en partie par l'absence de loi nationale sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, le manque de chiffres nationaux sur le placement en famille d'accueil, la puissance correspondante des structures fédéralistes et les grandes phases de professionnalisation survenues seulement au XXI^e siècle.

Voici une sélection par mots-clés des lacunes en matière de recherche, tirées de la littérature scientifique ou formulées dans le cadre des entretiens avec les expert-e-s.

- Analyse du déroulement relatif au retrait du consentement d'une adoption

Adoptions d'enfants nationaux en Suisse

Perspective historique :

- Raisons des lacunes en matière de recherche dans le domaine de l'adoption
- Analyse historique des pratiques des intermédiaires en vue de l'adoption
- Rapport des établissements d'accueil mère/enfant avec la thématique de l'adoption

Perspective contemporaine :

- Évolution des familles adoptives, en tant qu'entité sociale construite, en structure familiale

Adoptions d'enfants étrangers

Perspective historique

- Traitement historique des pratiques d'adoption illégales
- Analyse historique des pratiques des intermédiaires en vue de l'adoption
- Prise de décision des parents adoptifs et pesée des intérêts entre le désir d'enfant et le bien de l'enfant

Placement en famille d'accueil

- Bases de données nationales, analyses du système et études à long terme
- Placements familiaux de requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s

- Définition des rapports entre volontariat, consensus et coercition dans les questions de placement
- Contribution sociétale/socio-économique des familles d'accueil
- Fin du lien nourricier à l'accèsion à la majorité (« care leaver »)
- Définition des rapports entre les preuves sociopédagogiques, psychologiques et sociologiques, la pratique et les bases légales
- Analyses des réseaux et des rôles des acteurs prépondérants (autorités nationales/cantoniales, organisations à but non lucratif et entreprises privées à but lucratif)
- Analyses approfondies des aspects économiques de l'adoption et du placement en famille d'accueil
- Collecte de données dans le contexte des discussions de qualité basées sur des preuves
- Analyse discursive des discussions et interprétations juridiques
- Recherches à l'interface entre pratique, science et droit

Souhaits de recherche interdisciplinaires

- Travaux de synthèse sur les situations en matière de sources diversement archivées et sur leur potentiel d'analyse
- Études longitudinales en complément aux plans de recherche rétrospectifs
- Renforcement du paysage de la recherche sur le placement en famille d'accueil et l'adoption en Suisse romande et au Tessin

Résultats d'une étude mandatée

État des recherches et des sources sur les soins et la coercition dans l'adoption et le placement familial

Dr. Andrea Abraham, Cynthia Steiner BSc, Joel Stalder MSc,
Kathrin Junker BSc
Bernese Fachhochschule Soziale Arbeit

**Le rapport complet peut être téléchargé sur la plateforme
Open Access de la Haute école spécialisée bernoise :**

ARBOR DOI: [10.24451/arbor.13054](https://doi.org/10.24451/arbor.13054)

**Autres détails:
www.pnr76.ch**